

La demande sociale en terme de protection de la biodiversité à Vitrolles

Une perception contradictoire du contexte urbain

- Un développement stabilisé autour de 38 000 habitants ressenti par la population comme un atout :

* avec un niveau satisfaisant d'équipements collectifs ;

* un fort bassin d'emplois ;

* de grands axes de communication permettant l'accès facile aux grands centres urbains de l'agglomération (ceux d'Aix-en-Provence et de Marseille étant situés à 20 mn de Vitrolles);

* la forte présence de parcs et jardins au sein de la ville ;

* et la proximité d'espaces naturels tant sur le territoire communal (près de 1 500 ha, 1/3 de la superficie) que sur les communes avoisinantes.

- Mais un fort sentiment de "boulimie urbaine" menaçant le cadre de vie s'est développé au sein de cette même population, suite à la rapidité du développement en un peu plus de 10 ans :

* doublement de la population résidente par la création de nouveaux quartiers et par la densification d'anciens quartiers ;

* doublement des surfaces destinées aux zones d'activités à vocation industrielle ou commerciale ;

* développement des axes routiers avec les effets induits au développement de la circulation automobile (bruit, pollution atmosphérique, artificialisation des sols...) ;

sentiment renforcé par les menaces

par Patrick DUMONT *

pesant sur le devenir des écosystèmes :

* de l'Etang-de-Berre, dues à la forte industrialisation du site et aux apports en eau douce et en limons ;

* et des zones forestières, suite aux risques d'incendies (la moitié des zones boisées a été dévastée au début des années 1980).

Une demande de "réparation" des écosystèmes à prendre en compte

L'Etang-de-Berre

En 1989, organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ensemble des communes limitrophes de l'Etang-de-Berre pour la sauvegarde et la réhabilitation de l'Etang-de-Berre avec une forte participation de la population et vote favorable à l'arrêt des déversements d'eau douce et de limons par

E.D.F. dans l'Etang.

Depuis création :

* du S.I.S.E.B. (Syndicat intercommunal pour la sauvegarde de l'Etang-de-Berre) regroupant les 12 communes limitrophes de l'Etang ;

* de la Mission interministérielle pour la Reconquête de l'Etang-de-Berre ;

* et de relations étroites entre le S.I.S.E.B. et les syndicats intercommunaux des rivières du bassin versant de l'Etang-de-Berre ; et importants efforts des collectivités locales en matière de traitement des eaux usées et pluviales, et premiers engagements d'E.D.F.

La forêt communale

En 1990, le Conseil Municipal des Enfants de Vitrolles exprime la volonté de reboiser les 70 ha de forêt communale détruite par l'incendie au début des années 1980, et en 1991 la municipalité lance le programme quinquennal "1 habitant - 1 arbre" pour le reboisement des 70 ha concernés (au sol fort érodé par les vents) dans le cadre de la réalisation d'un Parc public forestier :

* 38 000 arbres ont été plantés entre 1991 et 1995 dont 80% de résineux (Pins d'Alep, Brutia et Salzman) et 20% de feuillus (Frênes à fleurs, Robiniers, Féviers d'Amérique, Aulnes de Corse, Chênes verts, Chênes blancs);



Photo 1 : Vue du littoral de l'Etang de Berre, en haut à gauche : les Salins et à droite la piste de l'aéroport Marseille-Provence

Photo E. Raz

* Attaché territorial à la Direction
Environnement de la Ville de Vitrolles
BP 102 13127 Vitrolles
Tél. 04 42 75 90 00

* réalisation d'une retenue collinaire D.F.C.I. ;

avec :

* le soutien des scolaires (classes maternelles et primaires, collèges et lycées) dans le cadre d'un programme pédagogique, et des associations vitrollaises ;

* avec l'appui logistique et technique de l'O.N.F. ;

* des aides financières du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA ;

* un budget prévisionnel d'entretien des plantations de 250 000 F par an, sur une dizaine d'années, en plus des réalisations programmées dans le cadre du PIDAF du Massif Forestier de l'Arbois.

Les Salins du Lion

Les anciens salins de Vitrolles s'étendent sur près de 40 ha en bordure de l'Etang-de-Berre, se composent d'une zone sèche et d'une zone humide (eau douce ou eau salée selon les endroits) et accueillent de très nombreuses espèces d'oiseaux protégés.

Double volonté de la population :

* préserver cet espace en y interdisant tout développement urbain ou de l'aéroport Marseille-Provence ;

* réhabiliter cet espace en piègeant les pollutions véhiculées par les eaux pluviales traversant les quartiers avoi-

sinants, et en rétablissant les circulations d'eau d'origine afin d'éviter des déséquilibres biologiques (cas de botulisme pendant l'été).

reprise par la Municipalité dans le cadre de son POS et de pressions auprès des propriétaires concernés.

Un enjeu pour les collectivités locales

Toute collectivité locale est dans l'obligation d'intégrer dans sa conception du développement urbain de la prochaine décennie, la protection de l'environnement et des différents écosystèmes qui lui sont liés, et, si nécessaire, la "réparation" de milieux ayant subi des agressions, qu'elles soient d'origine humaine ou non.

Mais les collectivités locales ne peuvent se limiter à ce rôle, dans ce domaine.

Elles sont amenées à développer leurs modes d'intervention sur les plans administratifs, financiers et opérationnels. Elles deviennent ainsi acteurs principaux tout autant que concepteurs dans la réalisation de ces objectifs de protection et de "réparation" de l'environne-

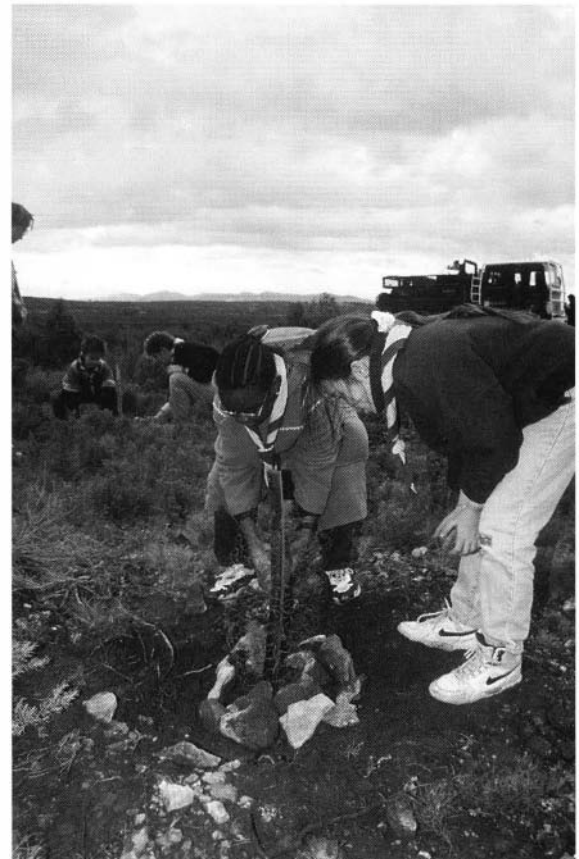


Photo 2 : Opération : «Un habitant - Un arbre» avec les jeunes Vitrollais. Photo H. Pammachius

ment, afin d'éviter le développement, entre elles et leurs populations, d'un climat d'incompréhension, voire d'une crise de crédibilité.

P.D.

Une première remarque a été formulée : il est important de considérer l'échelle d'intervention qui est prise en compte pour protéger un espace naturel. Le vote favorable à l'arrêt des lâchers de limons et d'eau douce par EDF dans l'Etang de Berre est le fruit d'une décision intercommunale mais elle a des répercussions néfastes ailleurs, dans la basse vallée de la Durance. L'irrégularité des déversements rend la Durance abiotique.

Le second commentaire porte sur la décision du Conseil Municipal des Enfants de Vitrolles de reboiser une zone où se sont succédés plusieurs incendies de forêt. Les jeunes citoyens

ont ancré dans leur esprit une image de l'espace naturel qui est boisé. Ils ont hérité d'une idée d'antan, largement répandue à une époque où la forêt recouvrait de faibles surfaces (début du siècle), qu'après un incendie, il faut reconstituer une forêt, un climat. De même, pour eux, la forêt est riche en diversité. Or la tendance actuelle est au développement des surfaces forestières et à la fermeture de tels milieux. Ceci dit, le maintien de la diversité biologique n'est pas remis en cause par le boisement de 70 hectares sur 1500 hectares d'espaces naturels appartenant à la commune de Vitrolles, dont la grande majorité constituent des milieux ouverts non forestiers. Il semble judicieux de

prendre en compte la demande sociale de boisement de la part des promeneurs citadins. Et il est vrai que l'arbre représente le symbole de la Nature que l'urbain a perdu. Pour la plupart des «gens de la ville», la forêt constitue un beau paysage, qui fait rêver. Et cette appréhension du paysage est culturelle.

L'intervention qui suit a pour propos de présenter quelques indicateurs de gestion durable de la forêt.

Gérôme PIGNARD : Evaluation de la diversité biologique des forêts françaises par l'IFN.